

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 14/10/2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 14 octobre à 18H00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BARTHEZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 octobre 2019

Étaient présents : MM. BARTHEZ Gérard – ARNAUD Suzanne – BANCO Sabine – CASSAGNOL Jérôme – CASTEL Jean-Claude – MENDOZA Yves – VALERO Alain – VICENTE Angélique

Absents : LOPEZ Suzanne (procuration à ARNAUD Suzanne) – RUBIO Claude (procuration à BARTHEZ Gérard) – EL MEDDEB Taoufik – ZENSZ Marie (procuration à VALERO Alain).

Secrétaire de séance : Mme BANCO Sabine est désignée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a procédé à l'examen de l'ordre du jour de la séance :

1) BILAN DU PLAN LOCAL D'URBANISME

En application de l'article L.153-27 du code de l'urbanisme, le conseil municipal a procédé à l'examen du bilan du Plan Local d'Urbanisme. L'élaboration de ce bilan a été confiée au Cabinet René GAXIEU moyennant un forfait de rémunération de 7 646,40 € TTC. Ce document présente l'analyse des résultats de l'application du plan au regard des objectifs visés à l'article L.101-2 du code de l'urbanisme.

Ainsi, au regard des résultats du PLU, il apparaît que les disponibilités encore présentes au sein des zones urbaines et des zones futures d'urbanisation permettront de répondre favorablement à l'évolution démographique attendue sur les prochaines années.

Les zones AU destinées à l'habitat prévues lors de l'élaboration du PLU n'ont pas toutes été mobilisées. A l'heure actuelle, le potentiel encore disponible permettrait la construction de 225 logements environ sur une surface de 15 hectares (densité moyenne de 15 logements à l'hectare).

Les zones urbaines au travers de la mobilisation des dents creuses, du réinvestissement des logements vacants, et de l'anticipation des divisions parcellaires représentent un potentiel de 54 logements environ.

Le bureau d'études a attiré l'attention des élus sur le fait qu'une révision générale du PLU engendrerait, en vertu de la législation en vigueur, une forte réduction des zones urbanisables existantes.

Le Conseil Municipal a donc décidé à l'unanimité :

- Qu'au regard du bilan réalisé sur le PLU en vigueur, il n'est pas nécessaire d'engager une procédure de révision générale du PLU à court terme dans la mesure où le potentiel encore disponible permettra d'assurer l'accueil d'habitants supplémentaires.
- Que la priorité est de favoriser les opérations de renouvellement urbain, par le biais de procédures de modification du PLU. Dans cet objectif, il s'agira d'engager une procédure de modification simplifiée concernant la zone de la cave coopérative, dont l'achat par un privé est en cours, et de créer au sein de la zone Ua un sous-secteur spécifique destiné à l'accueil d'activités de loisirs et culturelles. Dans un second temps, une autre modification sera initiée afin de faciliter l'aménagement de la zone AUpe située en bout du quartier de l'Ille, à travers la création de sous-zones de superficies moins importantes.

2) CONVENTIONS POUR LA GESTION DE L'ACTIVITE PERISCOLAIRE DU MERCREDI

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité les conventions relatives à l'accueil périscolaire du mercredi avec la commune de SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE et l'association « ALSH Loisirs en Corbières et en Minervois » d'ORNAISONS, qui accueillent des enfants de la commune. Le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 a en effet

modifié les règles applicables aux accueils de loisirs et les mercredis doivent désormais être déclarés en accueil périscolaire. Le fonctionnement reste identique pour les familles mais des conventions doivent être passées avec les gestionnaires d'accueil. Une participation communale, uniforme sur le territoire de la Communauté de Communes, de 2 € par heure et par enfant sera facturée à la commune.

3) INFORMATION TRAVAUX

Mme BANCO, qui a participé au dernier conseil syndical du Syndicat Orbieu-Jourres du 3/10/2019, rend compte à des travaux engagés sur l'Orbieu et ses affluents. Cette opération fait suite à la crue du 15/10/2018. Il s'agit de travaux de nettoyage du lit et des berges de ces cours d'eau. Le chantier a débuté en partant de Saint Martin des Puits et se situe maintenant au niveau de Ribaute. Les travaux devraient commencer sur la commune autour de la mi-novembre.

Il a été rappelé que le bois débité sur le chantier était laissé sur les berges ou terrains à proximité. Ce bois appartient donc aux propriétaires des terrains qui peuvent donc le récupérer prioritairement. Les résidents de la commune peuvent également le ramasser avec l'accord des propriétaires. Passé le délai d'un mois, si le bois n'a pas été récupéré, l'entreprise en charge des travaux l'évacuera.

Le coût de l'opération s'élève à 630 000 € HT. Elle financée par l'Etat (65%), la Région (20%), le Département (5%) et le syndicat de l'Orbieu (10%).

Les différents lots ont été attribués aux entreprises suivantes : Actiforest, ARF et ADN Frères.

La fin des travaux est prévue en janvier 2020.

4) DEMANDE DE SUBVENTION DU CINE-CLUB PARADISO

Dans l'attente du rattachement du ciné-club à l'AFCASEL (Association Ferralaise Culturelle Artistique Sport et Loisirs), l'examen de la demande de subvention est ajourné.

5) AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire rappelle que les demandes de subventions d'investissement doivent être présentées au département et à l'Etat d'ici le 31/10/2019. Le conseil municipal sera donc à nouveau convoqué pour statuer sur les dossiers à présenter avant cette date : rénovation cinéma, maison des associations (avec club-house pour l'USF XIII), programme d'éclairage public.
- M. CASSAGNOL, adjoint aux travaux, explique à l'assemblée que l'achat d'un brûleur thermique pour le service technique est envisagé afin d'améliorer l'efficacité du désherbage. Des devis ont été demandés.
- La pose d'un ralentisseur (coussin berlinois) est programmée d'ici la fin du mois au niveau de l'écluse récemment aménagée avenue de Carcassonne, en entrée d'agglomération, afin de ralentir davantage la vitesse des véhicules. Il est également prévu de poser des ralentisseurs sur l'avenue du Clair Matin. En ce qui concerne l'avenue de la Mer, une réunion a eu lieu en mairie le 9 octobre avec les services de la CCRLCM, de la DTCM (Conseil Départemental) ainsi que de l'entreprise COLAS. Compte tenu des ajustements proposés, de nouveaux devis ont été demandés. Les travaux sont prévus avant la fin de l'année.
- M. le Maire informe l'assemblée que le candidat retenu pour remplacer M. Julien ROZAIN, gardien-brigadier au sein du service mutualisé de police municipale (avec les communes de FABREZAN, FONTCOUVERTE, CRUSCADES, BOUTENAC et LUC SUR ORBIEU) doit donner sa réponse dans le courant de la semaine du 21 octobre.

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance a été levée à 20H.